

Évolution des politiques commerciales

Suivi du commerce	90
Onzième Conférence ministérielle de l'OMC	93
Facilitation des échanges	94
Aide pour le commerce	98
Financement du commerce	99

136

L'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) a été ratifié par 136 Membres de l'OMC. Il est entré en vigueur en février 2017 après ratification par les deux tiers requis des Membres de l'OMC

11

L'OMC a tenu sa onzième Conférence ministérielle à la fin de 2017. Les ministres ont adopté plusieurs décisions, notamment sur les subventions à la pêche. Des groupes de Membres ont lancé des discussions sur le commerce électronique, la facilitation de l'investissement, les MPME et l'autonomisation économique des femmes

1 500 milliards de \$EU

Le déficit mondial de financement du commerce est estimé à 1 500 milliards de \$EU par an

429

Nombre total de nouvelles mesures commerciales et liées au commerce appliquées par les Membres de l'OMC et les observateurs pendant la période allant de mi-octobre 2017 à mi-mai 2018

Suivi du commerce

Le dernier rapport de suivi du commerce de l'OMC, publié le 10 juillet 2018, indique que les Membres de l'OMC et les observateurs ont appliqué 429 mesures commerciales entre mi-octobre 2017 et mi-mai 2018. Il s'agit de 89 mesures de facilitation des échanges, 265 mesures correctives commerciales (173 adoptions et 92 suppressions) et 75 mesures restrictives pour le commerce (voir le graphique 6.1). Le nombre de mesures restrictives pour le commerce a donc augmenté pendant la période considérée ici, par rapport à la période précédente.

L'exercice de suivi du commerce de l'OMC a été lancé immédiatement après le début de la crise financière, à la fin de 2008. C'est un exercice de transparence, et non un exercice juridique, qui est censé être purement factuel, sans préjudice des droits et des obligations des Membres de l'OMC. Les rapports de suivi du commerce donnent aux Membres de l'OMC des renseignements régulièrement actualisés sur les dernières tendances dans l'application de mesures commerciales et sur les faits nouveaux importants en matière d'élaboration des politiques commerciales dans le contexte de l'environnement économique et commercial mondial. La participation des Membres à l'exercice de suivi du commerce et au maintien d'une plate-forme destinée à l'examen par les pairs des politiques commerciales est essentielle pour accroître la transparence et la prévisibilité des politiques commerciales.

Les renseignements sur les mesures commerciales qui figurent dans les rapports proviennent soit des Membres de l'OMC et des observateurs soit d'autres sources officielles publiques. Les renseignements commerciaux et les mesures commerciales compilés sont vérifiés par les Membres concernés. Dans le dernier rapport, des renseignements avaient été communiqués par 71 Membres (en comptant l'Union européenne et ses États membres séparément), représentant 43% des Membres de l'OMC. Deux observateurs avaient aussi communiqué des informations.

Augmentation du nombre de mesures restrictives pour le commerce

Le rapport indique que les Membres de l'OMC ont appliqué 75 nouvelles mesures restrictives pour le commerce entre mi-octobre 2017 et mi-mai 2018. Cela équivaut à une moyenne de près de onze nouvelles mesures par mois, contre une moyenne de neuf enregistrée dans le précédent rapport¹ (voir le graphique 6.2).

Les mesures restrictives pour le commerce comprennent l'imposition de nouveaux droits d'importation ou d'exportation, l'augmentation des droits existants, la mise en place d'interdictions ou de restrictions quantitatives à l'importation, l'établissement de règles ou de procédures douanières plus complexes ou plus strictes, et l'application de prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux. Ces mesures peuvent être temporaires ou permanentes.

Augmentation du nombre de mesures de facilitation des échanges

Entre mi-octobre 2017 et mi-mai 2018, les Membres ont appliqué 89 mesures visant à faciliter les échanges. Avec une moyenne de 13 mesures par mois, on constate une augmentation par rapport à la moyenne de 11 mesures par mois enregistrée pendant la période précédente (voir le graphique 6.3).

Les mesures de facilitation des échanges comprennent l'élimination ou la réduction des droits d'importation ou d'exportation, la simplification des réglementations ou des procédures douanières, l'élimination temporaire ou permanente des taxes à l'importation ou à l'exportation et l'élimination des restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation.

Les ouvertures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales restent stables

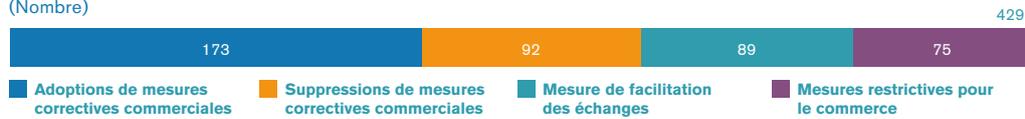
Entre mi-octobre 2017 et mi-mai 2018, le nombre d'ouvertures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales par les Membres de l'OMC est resté à peu près le

¹ Tour d'horizon de l'évolution de l'environnement commercial international, Rapport annuel du Directeur général, de mi-octobre 2016 à mi-octobre 2017, document de l'OMC WT/TPR/OV/20, 16 novembre 2017.

Graphique 6.1

Aperçu des mesures commerciales, de mi-octobre 2017 à mi-mai 2018

(Nombre)

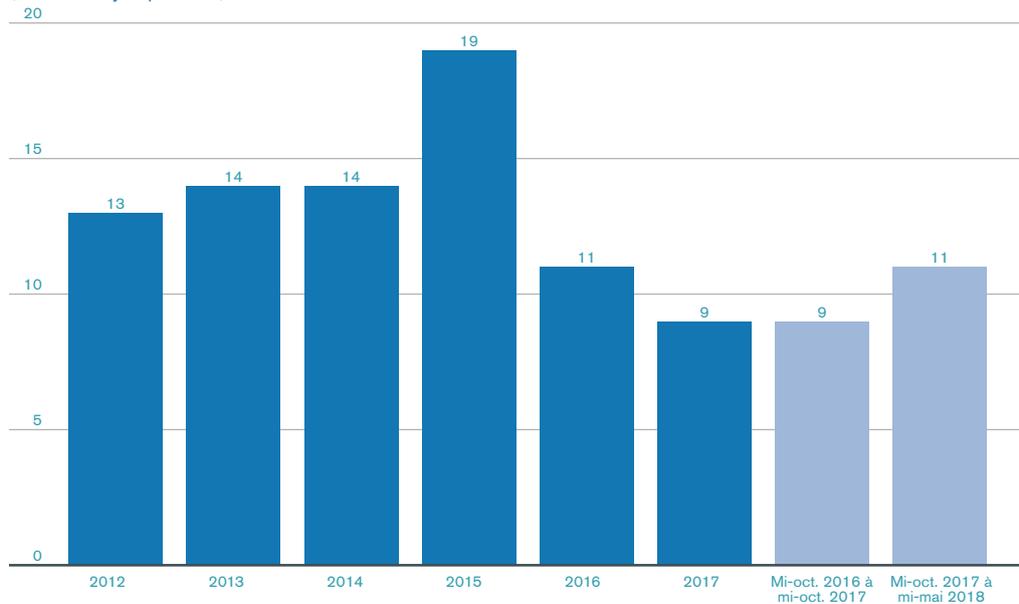


Source: Secrétariat de l'OMC.

Graphique 6.2:

Mesures restrictives pour le commerce

(Nombre moyen par mois)

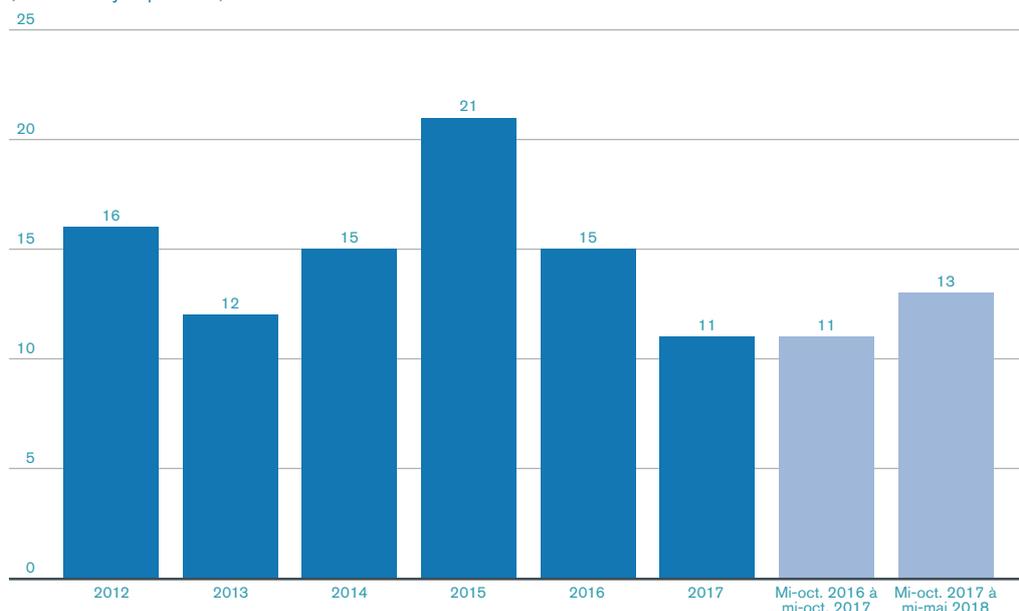


Note: Les chiffres sont arrondis. Les changements dans les moyennes des années précédentes reflètent les mises à jour continues de la base de données sur le suivi du commerce (<http://tmdb.wto.org/>).
Source: Secrétariat de l'OMC.

Graphique 6.3

Mesures de facilitation des échanges

(Nombre moyen par mois)



Note: Les chiffres sont arrondis. Les changements dans les moyennes des années précédentes reflètent les mises à jour régulières de la base de données sur le suivi du commerce (<http://tmdb.wto.org/>).
Source: Secrétariat de l'OMC.

11

Entre mi-octobre 2017 et mi-mai 2018, les Membres de l'OMC ont appliqué en moyenne près de 11 mesures restrictives pour le commerce par mois, ce qui est plus que la moyenne de 9 enregistrée pendant la période précédente

13

Entre mi-octobre 2017 et mi-mai 2018, les Membres de l'OMC ont appliqué 13 mesures de facilitation des échanges par mois en moyenne, une augmentation par rapport à la moyenne de 11 mesures par mois enregistrée pendant la période précédente

même que pendant la période précédente. Cependant, le nombre de mesures supprimées a augmenté (voir le graphique 6.4). Les ouvertures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales ont représenté 40% des mesures commerciales adoptées par les Membres de l'OMC pendant la période considérée. Les ouvertures d'enquêtes antidumping en ont représenté près de 80%.

Pendant la période considérée, les principaux secteurs visés par des enquêtes ouvertes en matière de mesures correctives commerciales étaient la sidérurgie, les matières plastiques et ouvrages en ces matières, les véhicules, leurs parties et accessoires, les articles en fer et en acier et les machines électriques et leurs parties.

La valeur des échanges visés par des enquêtes en matière de mesures correctives commerciales recensées dans le dernier rapport est estimée à 52,7 milliards de dollars EU, soit près du double de la valeur du commerce visé par de telles mesures pendant la même période de 2016-2017. La valeur du

commerce visé par la clôture d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales recensées pendant la période considérée est estimée à 6,8 milliards de dollars EU.

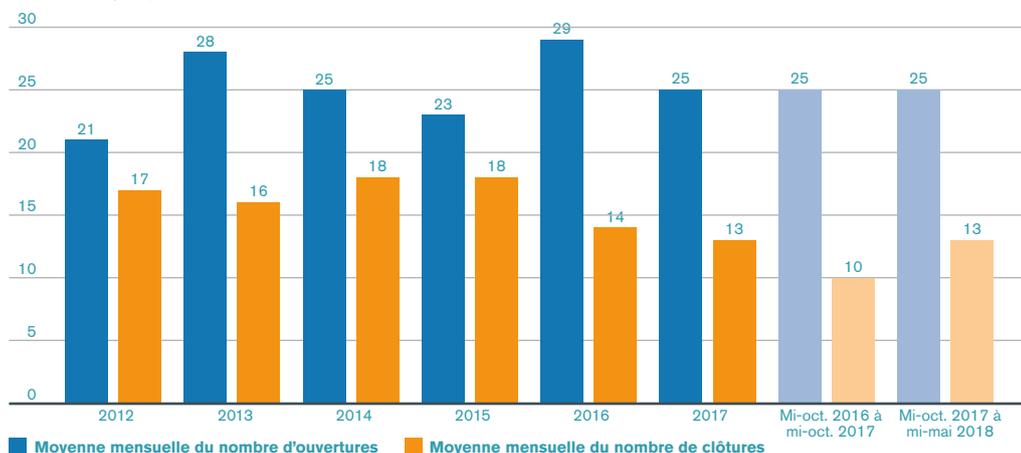
Le ratio entre le commerce visé par des mesures de facilitation des échanges et le commerce visé par des mesures de restriction des importations diminue sensiblement

La valeur du commerce visé par des mesures de facilitation des importations (107,3 milliards de dollars EU) est supérieure à celle du commerce visé par des mesures de restriction des importations (84,5 milliards de dollars EU) (voir le graphique 6.5). C'est un signe très encourageant pour le commerce mondial. Cependant, le ratio entre le commerce visé par des mesures de facilitation des importations et le commerce visé par des mesures de restriction des importations a sensiblement diminué par rapport au ratio de deux pour un enregistré dans le précédent rapport. Cela est très préoccupant et c'est un domaine où un suivi continu est nécessaire.

Graphique 6.4

Tendances en matière de mesures correctives commerciales – Ouvertures et clôtures d'enquêtes

(Nombre moyen par mois)



Note: Les chiffres sont arrondis.
Source: Secrétariat de l'OMC.

Graphique 6.5

Commerce visé par des mesures à l'importation, mi-octobre 2017 à mi-mai 2018

(Milliards de \$EU)



Note: La valeur estimée du commerce visé correspond à la valeur des importations du produit concerné en provenance des pays visés par une mesure à l'importation, calculée grâce à l'aide de la base de données Comtrade de la DSNU au niveau des lignes tarifaires à 6 chiffres. Ces estimations doivent être traitées avec prudence car elles peuvent être influencées par des volumes d'échanges importants, par les effets des taux de change et la disponibilité de statistiques sur les importations ou de codes SH détaillés.
Source: Secrétariat de l'OMC.

25

Le nombre d'enquêtes en matière de mesures correctives ouvertes par les Membres de l'OMC entre mi-octobre 2017 et mi-mai 2018 est resté stable, avec une moyenne d'environ 25 par mois

Onzième Conférence ministérielle de l'OMC

La onzième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Buenos Aires en 2017, a débouché sur l'adoption de décisions ministérielles sur les subventions à la pêche, le commerce électronique, les petites économies et la propriété intellectuelle, et sur l'établissement du Groupe de travail de l'accession du Soudan du Sud. À la séance de clôture, la Présidente de la onzième Conférence ministérielle, la Ministre argentine Susana Malcorra, a noté que les Membres de l'OMC étaient convenus de faire avancer les négociations sur toutes les questions restantes.

Dans la Décision ministérielle sur les subventions à la pêche, les Ministres sont convenus d'un programme de travail en vue de l'adoption, d'ici à la prochaine Conférence ministérielle, d'un «accord sur des disciplines globales et effectives qui interdisent certaines formes de subventions à la pêche contribuant à la surcapacité et à la surpêche, et qui éliminent les subventions contribuant à la pêche INN». La Décision reconnaît aussi «qu'un traitement spécial et différencié approprié et effectif en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés Membres devrait faire partie intégrante de ces négociations».

À la onzième Conférence, quatre déclarations conjointes signées par des groupes de Membres partageant les mêmes idées ont été présentées pour faire avancer les discussions sur le commerce électronique, la facilitation de l'investissement pour le développement, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et le commerce et l'autonomisation économique des femmes. Ces Membres ont encouragé tous les autres Membres de l'OMC à se joindre à eux.

Soixante et onze Membres sont convenus d'engager ensemble des travaux exploratoires en vue de négociations futures sur les aspects du commerce électronique liés au commerce. La participation serait ouverte à tous les Membres de l'OMC et serait sans préjudice des positions des participants sur les négociations futures.

Conscients des liens existant entre l'investissement, le commerce et le développement, 70 Membres de l'OMC sont convenus de poursuivre des discussions structurées dans le but d'élaborer un cadre multilatéral pour la facilitation de l'investissement.

Quatre-vingt-sept Membres de l'OMC ont annoncé leur intention de créer à l'OMC un Groupe de travail informel sur les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ouvert à tous les Membres. Ils sont convenus de continuer d'œuvrer en faveur d'un résultat multilatéral visant à établir un programme de travail formel pour les MPME à la prochaine Conférence ministérielle. Les discussions porteront sur les obstacles que rencontrent les MPME lorsqu'elles participent au commerce international.

Au total, 118 Membres de l'OMC et observateurs ont soutenu la Déclaration de Buenos Aires sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes, qui vise à accroître la participation des femmes au commerce et à faire en sorte que l'OMC s'efforce de rendre le commerce plus inclusif. Les objectifs de la Déclaration sont les suivants:

- travailler ensemble à l'OMC pour supprimer les obstacles à l'autonomisation économique des femmes et pour accroître leur participation au commerce;
- chercher des moyens de supprimer les obstacles que rencontrent les femmes dans le commerce et dans les marchés publics, échanger des renseignements sur les meilleures pratiques et collecter des données économiques pertinentes;
- utiliser les examens des politiques commerciales, à titre volontaire, pour mettre en relief les évolutions politiques qui contribuent à l'égalité hommes-femmes;
- faire en sorte que l'Aide pour le commerce soutienne les efforts faits pour analyser, élaborer et appliquer des politiques commerciales plus soucieuses de l'égalité hommes-femmes;
- maintenir le dialogue au moyen d'événements spécifiques et de discussions continues sur ces questions.

Par ailleurs, à la onzième Conférence ministérielle, un groupe de 60 Membres de l'OMC a publié une déclaration conjointe dans laquelle ces Membres réaffirmaient leur volonté de faire avancer les discussions en cours sur la réglementation intérieure dans le domaine des services et appelaient tous les Membres à intensifier leurs travaux afin de conclure les négociations avant la prochaine Conférence ministérielle.



Facilitation des échanges

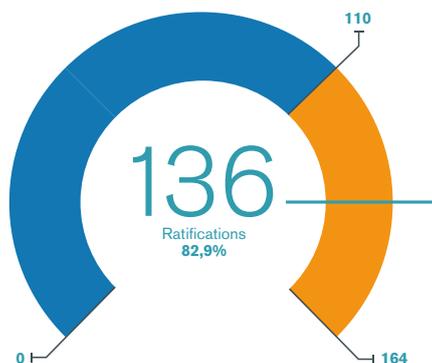
Plus de 80% des Membres de l'OMC ont ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges

Des progrès ont été faits dans la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE). En avril 2018, 136 Membres avaient achevé leur processus de ratification interne et avaient présenté à l'OMC leur instrument d'acceptation de l'Accord (voir le graphique 6.6). Cela représente 82% des Membres – ce qui est beaucoup plus que le seuil des deux tiers atteint en février 2017, qui avait permis l'entrée en vigueur de l'AFE.

Le graphique 6.7 montre l'augmentation régulière du nombre de ratifications de l'AFE depuis son entrée en vigueur le 22 février 2017.

Les Membres de l'OMC qui ont présenté leur instrument de ratification de l'AFE sont répartis dans diverses régions et ont différents niveaux de développement (voir le graphique 6.8). En avril 2018, l'Europe comptait le plus grand

Graphique 6.6
Ratifications de l'Accord sur la facilitation des échanges

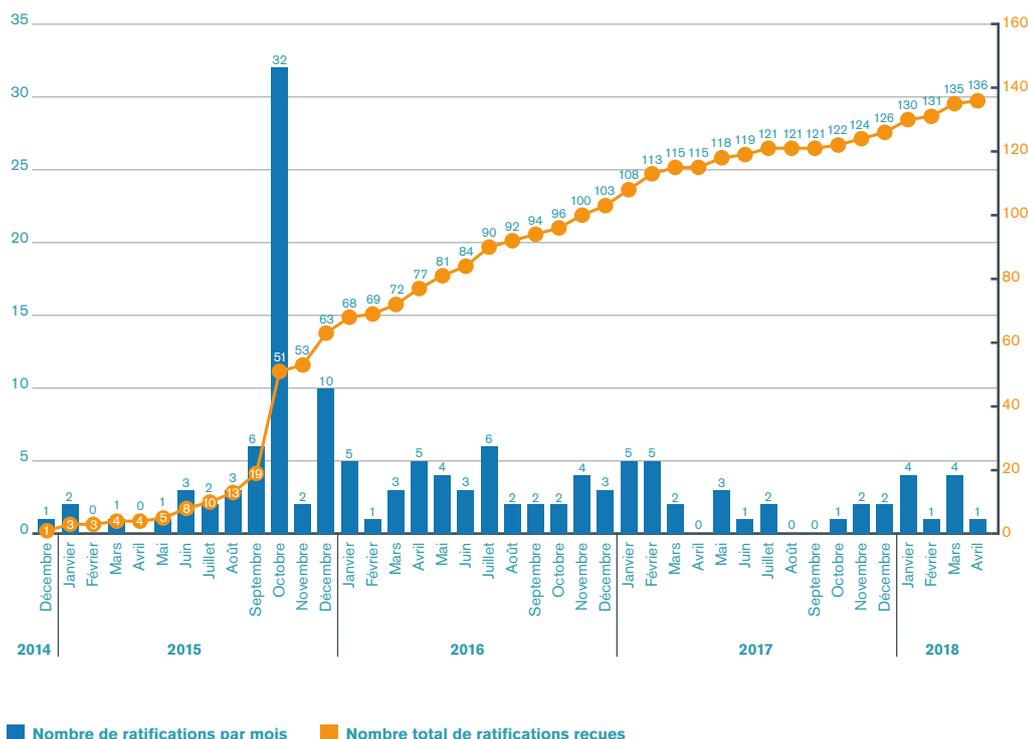


Source: Base de données sur l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAD).

nombre de ratifications (36), suivie par la région Asie-Pacifique et l'Afrique, avec 28 ratifications chacune.

Des progrès ont été faits aussi dans les notifications présentées par les Membres de l'OMC, qui indiquent quand les pays en

Graphique 6.7
Chronologie de la ratification de l'AFE

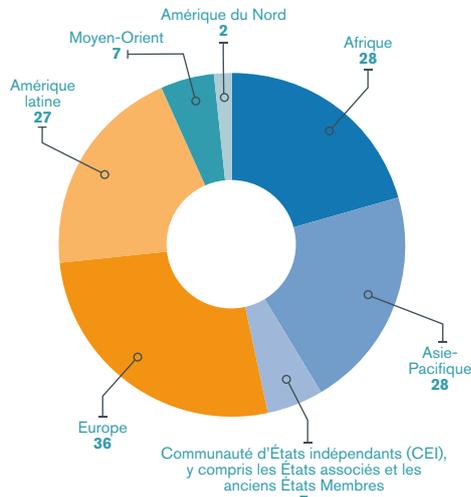


28
28 Membres de l'OMC ont présenté leur ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges entre février 2017 et avril 2018

Graphique 6.8

Ventilation régionale des ratifications de l'AFE

(Nombre de ratifications)



Note: L'Amérique latine comprend l'Amérique du Sud et centrale et les Caraïbes, ainsi que le Mexique.

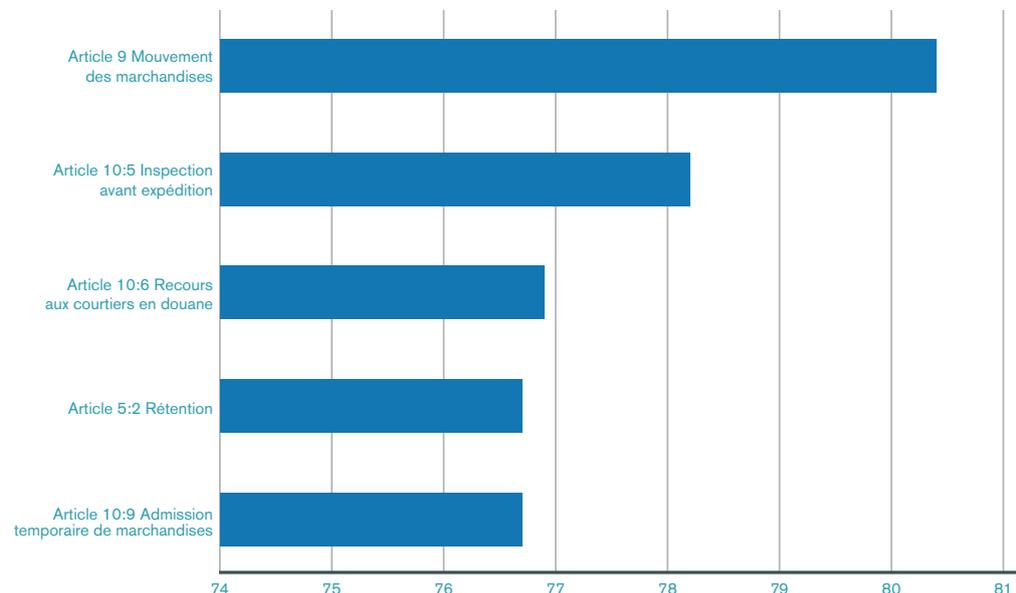
Source: Base de données sur l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAD).

développement et les pays moins avancés envisagent de mettre en œuvre diverses dispositions de l'AFE et de quel soutien ils auront besoin en matière de renforcement des capacités. Ces notifications constituent une feuille de route indiquant à quel moment l'Accord sur la facilitation des échanges pourra être pleinement mis en œuvre.

À la mi-avril 2018, 112 Membres avaient notifié leurs «engagements de la catégorie A», précisant quelles dispositions pourraient être mises en œuvre immédiatement. Les mesures les plus fréquemment citées dans cette catégorie concernent l'article 9 de l'AFE (mouvement des marchandises sous contrôle douanier), l'article 10:5 (inspection avant expédition), l'article 10:6 (courtiers en douane), l'article 5:2 (rétention) et l'article 10:9 (admission temporaire de marchandises – voir le graphique 6.9).

Graphique 6.9

Mesures les plus fréquemment notifiées en tant qu'engagements de la «catégorie A» au titre de l'AFE¹



■ Engagements au titre de la catégorie A notifiés

Source: Base de données sur l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAD).

¹ Aux fins de cette analyse, les 12 articles de l'Accord pouvant être notifiés ont été ventilés en 36 mesures et 238 éléments notifiables.

Soixante et un Membres de l'OMC ont notifié leurs engagements de la «catégorie B», en indiquant les dispositions de l'AFE dont la mise en œuvre nécessitait un délai supplémentaire. De même, 51 Membres de l'OMC ont présenté leurs engagements de la «catégorie C», en indiquant les dispositions dont la mise en œuvre nécessitait un délai supplémentaire et pour lesquelles un soutien en matière de renforcement des capacités était nécessaire.

L'Europe a présenté le plus grand nombre de notifications, suivie par le Moyen-Orient et par l'Amérique latine et les Caraïbes (voir le graphique 6.10).

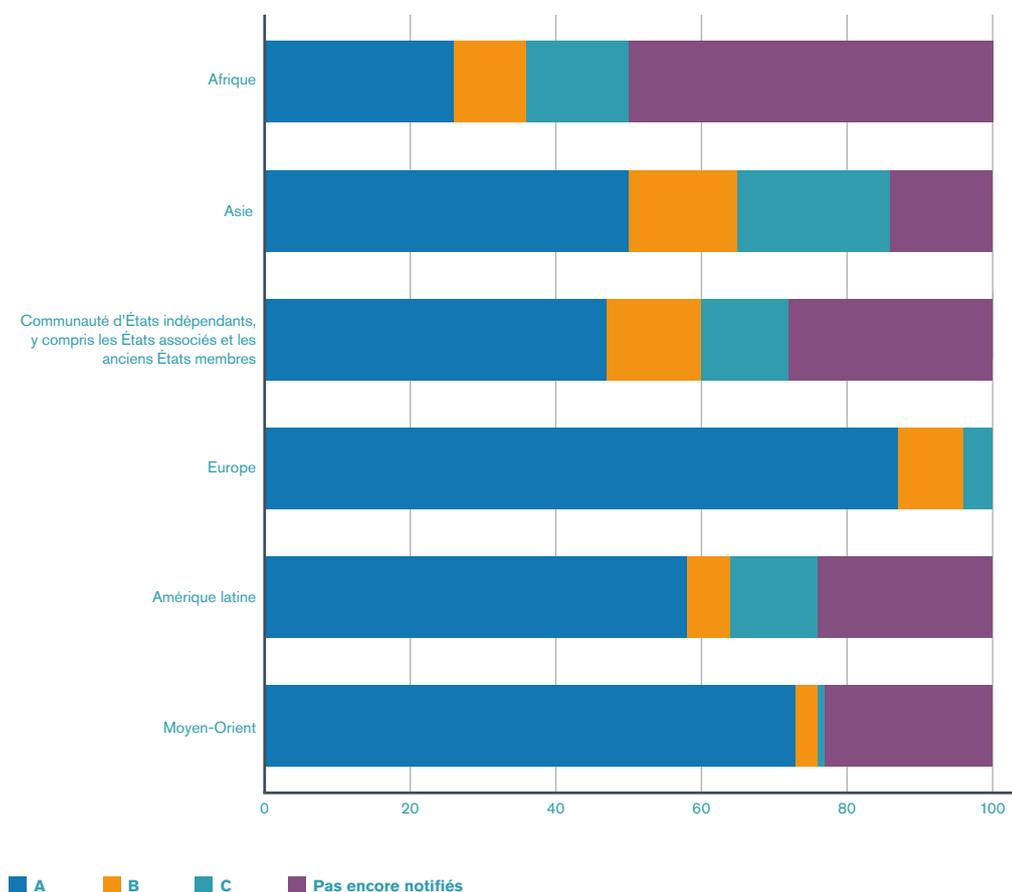
La plupart des notifications ont été présentées par des économies en développement, suivies par les économies en développement sans littoral et les pays les moins avancés (PMA – voir le graphique 6.11). Les économies développées étaient tenues d'appliquer toutes

Graphique 6.10

Notifications des catégories A, B et C par région

(% de l'ensemble des éléments notifiables)

(Part en %)



87

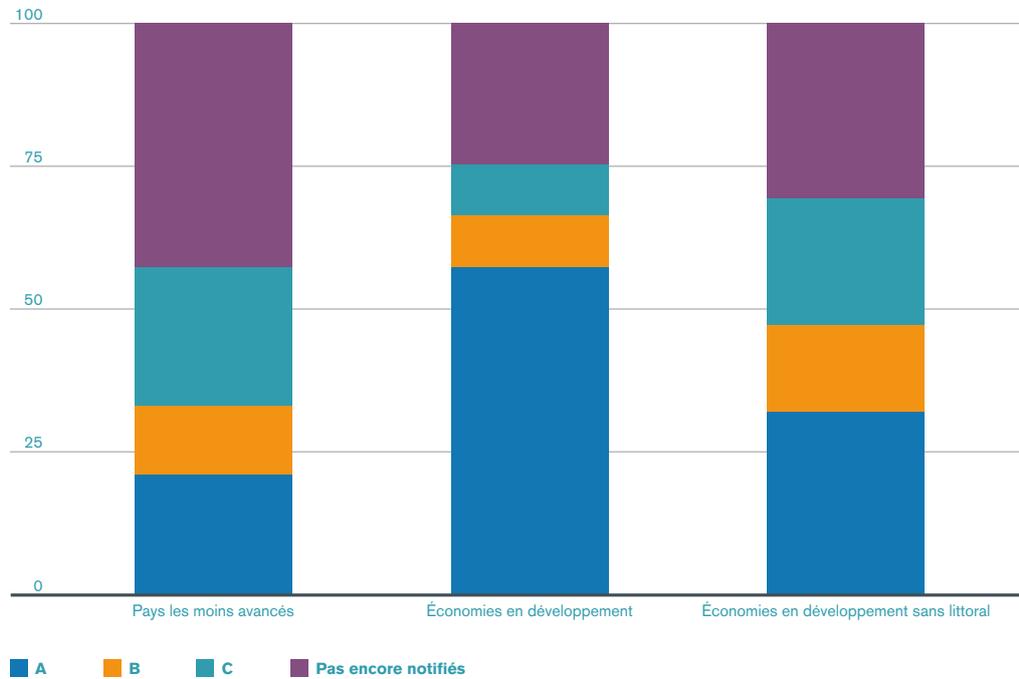
L'Europe a présenté le plus grand nombre de notifications de la catégorie A, avec 87% du total, 9% des notifications de la catégorie B et 4% des notifications de la catégorie C.

Note: L'Amérique latine comprend l'Amérique du Sud et centrale, les Caraïbes et le Mexique. Pour permettre une analyse comparative qui rende compte du fait que certains Membres de l'OMC ont divisé les dispositions de l'AFE en petits sous-segments pour la désignation des catégories, l'Accord a été découpé en 238 éléments. Source: Base de données sur l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAD).

Graphique 6.11

Notifications relevant des catégories A, B et C par groupe économique

(% de l'ensemble des éléments notifiables)



Note: Pour permettre une analyse comparative qui rende compte du fait que certains Membres de l'OMC ont divisé les dispositions de l'AFE en petits sous-segments pour la désignation des catégories, l'Accord a été découpé en 238 éléments.

les dispositions de l'AFE dès son entrée en vigueur.

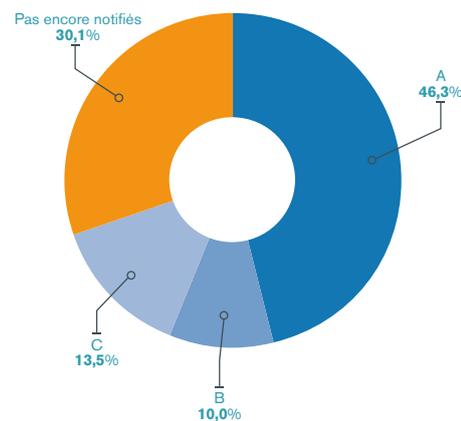
Près de la moitié des dispositions pertinentes de l'AFE ont été désignées par les Membres de l'OMC comme constituant des engagements de la «catégorie A» (voir le graphique 6.12). Environ 10% ont été désignées comme des engagements de la catégorie B et plus de 13% comme des engagements de la catégorie C.

Étant donné que les économies développées étaient tenues de mettre en œuvre l'ensemble de l'Accord dès son entrée en vigueur, la part totale des dispositions de l'AFE visées par des engagements de mise en œuvre était de 60% à la mi-avril 2018. Ce chiffre comprend les engagements automatiques de toutes les économies développées, les engagements de la catégorie A et les notifications d'engagements de la catégorie B et de la catégorie C pour lesquels la date de mise en œuvre est déjà passée.

Graphique 6.12

Classification des dispositions de l'AFE comme engagements des catégories A, B et C

(Part en %)

**113**

113 économies en développement ont présenté des notifications au titre de la catégorie A, 68 des notifications au titre de la catégorie B et 57 des notifications au titre de la catégorie C

Aide pour le commerce

Les décaissements au titre de l'Aide pour le commerce totalisent 342,3 milliards de dollars EU

En 2016 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles), les décaissements au titre de l'Aide pour le commerce se sont élevés au total à 38,7 milliards de dollars EU et les engagements à 51,0 milliards de dollars EU. Cela porte le montant total des décaissements depuis 2006 à 342,3 milliards de dollars EU.

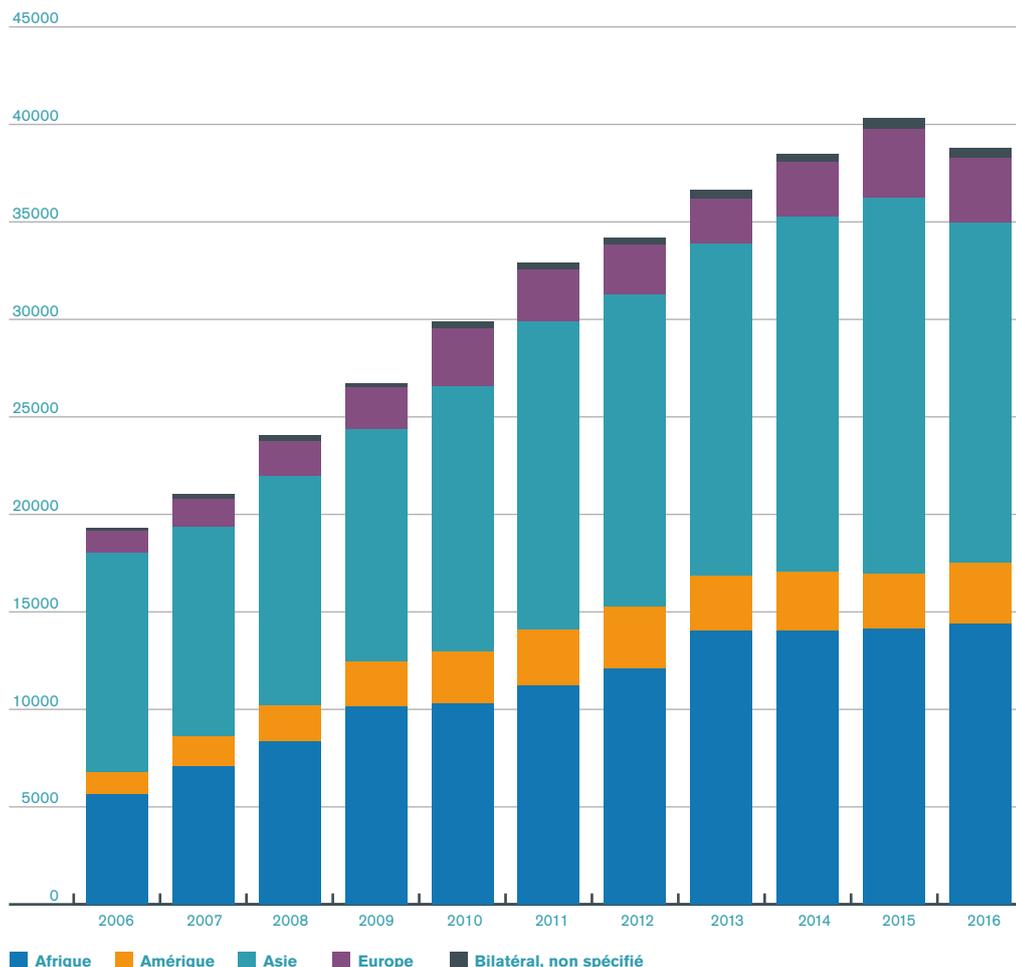
Le graphique 6.13 montre la répartition régionale des engagements en matière d'Aide pour le commerce des donateurs bilatéraux et multilatéraux. L'Asie et l'Afrique restent les principaux bénéficiaires des financements.

L'Initiative Aide pour le commerce vise à aider les économies en développement à utiliser le commerce comme un moyen de promouvoir la croissance économique et de réduire la pauvreté. L'Initiative soutient l'intégration des économies en développement – et en particulier des pays les moins avancés – dans le système commercial multilatéral en mobilisant des ressources internationales pour remédier aux contraintes rencontrées par ces pays. L'un des principaux objectifs de l'Initiative est de renforcer la capacité des économies en développement, de faire du commerce et de profiter des possibilités d'accès aux marchés.

Graphique 6.13

Décaissements au titre de l'Aide pour le commerce par région, 2006-2016

(Millions de \$EU, prix constants de 2016)



31,8 milliards de \$EU

Les décaissements au titre de l'Aide pour le commerce en faveur de l'Asie et de l'Afrique prises ensemble se sont élevés à 31,8 milliards de \$EU en 2016, presque le double du montant décaissé en 2006

Source: Base de données de l'OCDE.

Financement du commerce

L'OMC et les partenaires font des progrès considérables pour améliorer l'accès au financement du commerce

Les Membres de l'OMC reconnaissent généralement que l'accès au financement du commerce est l'une des conditions les plus importantes pour créer des possibilités commerciales.

Jusqu'à 80% des échanges internationaux reposent sur une forme de crédit ou de garantie. Cela tient au décalage entre le moment où l'exportateur s'attend à être payé (au plus tard lors de l'expédition des marchandises) et le moment où l'importateur est disposé à payer (au plus tôt lorsque les marchandises lui parviennent). Ce décalage oblige à avoir des facilités de crédit de 90 à 120 jours, ce qui représente un marché de plus de 10 000 milliards de dollars EU par an, d'après la Banque des règlements internationaux.

Depuis la crise financière mondiale de 2008, les banques internationales réduisent la taille de leurs réseaux, ce qui a des conséquences négatives pour les petits commerçants et les pays les plus pauvres, qui ont plus de difficultés à accéder au financement du commerce.

Le déficit mondial de financement du commerce est estimé à 1 500 milliards de dollars EU par an, 60% des demandes de financement des petites entreprises étant rejetées par les banques. Cela limite considérablement les possibilités de faire du commerce pour les petites entreprises.

Lors d'une réunion du Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances de l'OMC en juin 2018, le Directeur général, M. Azevêdo, a souligné les efforts considérables qui avaient été faits pour améliorer l'accès au financement du commerce dans de nombreux domaines. Cela a consisté notamment en une collaboration avec les partenaires pour renforcer les programmes existants de facilitation du financement du commerce. En 2018, ces programmes doivent soutenir des transactions commerciales d'un montant d'environ 35 milliards de dollars EU, contre 22 milliards de dollars EU environ en 2016, ce qui représente une augmentation de plus de 50% en seulement deux ans. Le Directeur général a aussi mentionné la «forte coalition» qui s'est constituée autour de ces travaux, réunissant un large éventail de partenaires, y compris la Société financière internationale, le Conseil de stabilité financière et les banques régionales de développement.

Aux fins du présent rapport, toutes les références aux services en matière de propriété intellectuelle ou aux services liés à la propriété intellectuelle renvoient uniquement aux «frais pour usage de la propriété intellectuelle n.i.a.».